

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le trente et un du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois de mai 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 31 mai 2017

N° 13
Objet : Plan d'organisation de la
surveillance des secours (POSS)
piscines de Peyruis et Saint
Auban

Est nommé secrétaire de séance : FLORES Sylvain

Etaient présents :

AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane
AUZET Guy a donné pouvoir à GIRAUD Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
COMBE Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à VILLARON Bruno
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à CHATARD Gilles
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

BARTOLINI Bernard
FERAUD Maryline
FIAERT Claude
GRAVIERE Remy
MALDONADO Jean Paul

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2017

Application agglomération E. Lepetit.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Les piscines situées à Peyruis et à Saint-Auban, ouvrent pendant la période estivale, pour accueillir le public mais également les scolaires pour les cours de natation à la demande de l'Education Nationale.

La piscine située à Peyruis ouvrira du 6 juin au 3 septembre 2017 et celle située à Saint-Auban du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les POSS des piscines de Peyruis et de Saint Auban pour leur mise en œuvre dès l'ouverture des piscines.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application approuvée : F.kvalte.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

**PLAN D'ORGANISATION
DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)
DE LA PISCINE DE PEYRUIS
Eté 2017**

Etablissement : Piscine de PEYRUIS

Adresse : Avenue du Stade 04310 PEYRUIS

Téléphone : 04 92 68 07 76

Propriétaire et exploitant : Communauté Provence Alpes Agglomération

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application Aquos E-lypato.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

I - INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL

1-1 Plan de l'ensemble des installations

1-1-1 Grand Bassin

- Dimensions : 25 mètres × 12 mètres
- Surface : 300 m²
- Profondeur : mini 1.18 mètre ; maxi 2.32 mètres
- Toboggan avec emprise de réception matérialisée par une ligne d'eau côté petit bain

1-1-2 Bassin ludique

- Dimensions : 5 mètres x 5 mètres
- Surface : 25 m²
- Profondeur : 0,40 mètre

1-2 Matériel de sauvetage sur le bassin :

- 2 perches de sauvetage de 3 mètres
- Bouteille d'O₂ de 5 litres
- BAVU masques pour insufflateur
- Défibrillateur semi-automatique avec électrode adultes et pédiatriques
- Aspirateur manuel de mucosités

Le contrôle du matériel :

Il sera effectué chaque jour avant l'ouverture de la piscine par les M.N.S ou les BNSSA qui reporteront ce contrôle sur le registre prévu à cet effet.

1-3 Matériel de secourisme dans le poste de secours :

- Brancard rigide
- Collier cervical (adulte-enfant)
- Couverture métallisée (survie)
- Pharmacie de premiers secours.
- Plan dur

Le contrôle du matériel :

Il sera réalisé une fois par semaine par les M.N.S ou les BNSSA qui compléteront la fiche d'état. L'objectif est de surveiller et de contrôler le matériel pour que rien ne manque, notamment dans la pharmacie.

1-4 Communication interne :

- Un sifflet pour chaque M.N.S et BNSSA permettra d'alerter les personnels d'un éventuel sauvetage
- Talkie-walkie pour assurer la communication entre le personnel de surveillance sur le bassin et le personnel d'accueil

1-5 Communication externe :

Un téléphone fixe pour alerter les secours extérieurs et permettre toute communication avec l'extérieur :

- Le SAMU en priorité par le 15
- Les Sapeurs-Pompiers par le 18 / 112
- La Gendarmerie par le 17
- Service technique astreinte : 06 16 92 86 37
- Directeur des services techniques : 04 92 33 20 01 et 04 92 68 02 76
- Mairie de PEYRUIS : 04 92 33 21 00
- Police municipale : 06 85 42 63 24 et 06 85 42 63 25

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application article 6 de la loi n° 2017-133

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

2 - FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

2-1 Période d'ouverture de l'établissement :

- Saisonnière : du Mardi 6 juin 2017 au Dimanche 3 septembre 2017.

2-2 Horaires et jours d'ouverture au public :

Mois de JUIN

- Le lundi, mardi et jeudi de 11h00 à 14h00 et 16h00 à 19h30.
- Le vendredi de 12h00 à 13h00 et 16h00 à 19h0
- Le mercredi de 11h00 à 19h30.
- Le Samedi et Dimanche de 10h30 à 19h30.

Mois de JUILLET / AOUT

- De 10 h 30 à 19 h 30 du mercredi au lundi. Fermeture hebdomadaire le mardi.

2-3 Fréquentation maximale instantanée :

- 250 personnes.

2-4 Moments prévisibles de forte fréquentation :

- Les après-midis entre 13h30 et 19h30

3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA SECURITE

3-1 Personnels de surveillance présents pendant les heures d'ouverture au public :

- Période verte de 10 h 30 à 13h30 : 1 surveillant B.E.E.S.A.N.
- Période rouge de 13h30 à 19h30 : 2 surveillants (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN).

3-2 Zones de surveillance : toutes les zones de bain.

3-3 Autres personnels présents dans l'établissement : Personnel d'accueil (détenteur du PSE1).

3-4 Contrôle de la qualité de l'eau : effectué deux fois par jour, 1 en zone verte et un en zone rouge

4 - ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

4-1 Alarme au sein de l'établissement :

- Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement : sifflet, talkie-walkie, téléphone.

4-2 Conduite à tenir en cas de noyade et lésions corporelles pendant les heures d'ouverture au public.

Sauveteur n°1

- Alerte le second sauveteur ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur ou aux personnels d'accueil

Sauveteur n°2

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée E-loyalty.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

L'agent d'accueil**De 9 heures à 13h30 du 6 juin 2017 au 30 juin 2017****De 10h30 à 13h30 du 1^{er} juillet 2017 au 3 septembre 2017**

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

De 13h30 à 19h30 :

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Se met à disposition des sauveteurs jusqu'à l'arrivée des secours extérieurs

Exercices d'entraînement

Pour une efficacité optimale des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués à minima une fois par mois ou lors du changement des équipes saisonnières. Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

Cet exercice sera effectué en dehors des heures de surveillance mais pris en charge dans le planning de travail.

PROVENCE-ALPES
AGGLOMÉRATION

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application approuvée F. Lequatre

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

**PLAN D'ORGANISATION
DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)
DE LA PISCINE DE ST AUBAN
Eté 2017**

Etablissement : Piscine de SAINT-AUBAN

Adresse : Avenue André Grabinski - 04600 SAINT-AUBAN

Téléphone : 04 92 64 28 65

Propriétaire et exploitant : Communauté Provence Alpes
Agglomération



REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

I – INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL

1-1 PLAN DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

1-1-1 Grand bassin

- Dimensions :
- Surface : 590 m²
- Profondeur : mini 0.45 mètre, maxi 1.29 mètre
-

1-1-2 Toboggan 4 pistes

- Hauteur de chute
- Longueur de glisse
- Longueur amortisseur

1-2 Matériel de sauvetage sur le bassin :

- 3 Perches de sauvetage de 3 mètres
- 1 Bouteille d'O₂ de 5 litres
- BAVU masques pour insufflateur
- Défibrillateur semi-automatique avec électrode adultes et pédiatrique
- Aspirateur manuel de mucosités

Le contrôle du matériel

Il sera effectué chaque jour avant l'ouverture de la piscine par les M.N.S ou les BNSSA qui reporteront ce contrôle sur le registre prévu à cet effet.

1-3 Matériel de secourisme dans le poste de secours :

- Brancard rigide
- Collier cervical (adulte-enfant)
- Couverture métallisée (survie)
- Pharmacie de premiers secours.
- Plan dur

Le contrôle du matériel

Il sera réalisé une fois par semaine par les M.N.S ou les BNSSA qui compléteront la fiche d'état. L'objectif est de surveiller et de contrôler le matériel pour que rien ne manque, notamment dans la pharmacie.

1-4 Communication interne :

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Appréhension auprès de l'inspection

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

- Un sifflet pour chaque M.N.S et BNSSA permettra d'alerter les personnels d'un éventuel sauvetage
- Talkie-walkie pour assurer la communication entre les personnels de surveillance sur le bassin et les personnels d'accueil

1-5 Communication externe :

Un téléphone fixe pour alerter les secours extérieurs et permettre toute communication avec l'extérieur :

- Le SAMU en priorité par le 15
- Les sapeurs-pompiers par le 18 / 112
- La gendarmerie par le 04 92 64 00 02 ou le 17
- Service technique astreinte : 06 16 92 86 37
- Responsable piscine : 04 92 33 20 01
- Mairie de Château Arnoux : 04 92 33 20 00
- Police municipale : 04 86 89 10 09 – 06 09 54 52 04 ou 06 09 54 52 16

2 – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

2-1 Période d'ouverture de l'établissement :

Ouverture saisonnière du Samedi 1 juillet au dimanche 3 septembre 2017.

2-2 Horaires et jours d'ouverture au public :

De 10h00 à 19h00 du mardi au dimanche. Fermeture hebdomadaire le lundi.

2-3 Fréquentation maximale instantanée :

600 personnes

2-4 Moments prévisibles de forte fréquentation :

Les après-midis de 13h30 à 19h00

3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA SECURITE

3-1 Personnels de surveillance présents pendant les heures d'ouverture au public :

- Période verte de 10 h 00 à 13h30 : 2 **surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN)

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée F.lespiau.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

- Période rouge de 13h30 à 19h00 : **3 surveillants**
 - ✓ Deux surveillants seront répartis sur la zone de bain en fonction du nombre de baigneurs (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN)
 - ✓ Un sauveteur sera dédié à la surveillance unique du toboggan **qui sera seulement accessible en période rouge et fermé au public le reste du temps.**

Une rotation des postes de surveillance sera mise en place pendant cette période pour éviter une lassitude pouvant entraîner l'inattention des sauveteurs.

3-2 Zones de surveillance : toutes les zones de bain et le toboggan

3-3 Autres personnels présents dans l'établissement : Personnels d'accueil.

3-4 Contrôles de la qualité de l'eau : Ils seront effectués à minima deux fois par jour (1 contrôle en période verte et 1 contrôle en période rouge)

4- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

4-1 Alarme au sein de l'établissement :

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement : sifflet, talkie-walkie, téléphone.

4-2 Conduite à tenir en cas de noyade et lésions corporelles pendant les heures d'ouverture au public.

De 10h00 à 13h30

Sauveteur n°1

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

Sauveteur n°2

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA

REÇU EN PREFECTURE

1e 01/06/2017

Appelation après l'hopital.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

L'agent d'accueil

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

De 13h30 à 19h00

Sauveteur n°1

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

Sauveteur n°2

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

Sauveteur n°3

- Ferme l'accès au toboggan
- Assure la sécurité de l'évacuation des zones de baignade
- S'assure de l'ouverture des portes d'accès aux secours extérieurs
- Se met à disposition des sauveteurs jusqu'à l'arrivée des secours extérieurs

L'agent d'accueil

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Participe à l'organisation et à la gestion de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

Exercices d'entraînement

Pour une efficacité optimale des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués à minima une fois par mois lors du changement des équipes saisonnières. Cela permettra de mettre

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée F. lequatre.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE

en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée E leq@te.com

004-200067437-20170531-13_31052017-DE